



Droit des sociétés

# L'UE simplifie sa réglementation en matière de durabilité – un tournant également pour la Suisse

27.02.2025

## D'un coup d'oeil

- Avec son paquet «omnibus», la Commission européenne souhaite simplifier considérablement sa réglementation sur la durabilité.
- Elle montre ainsi sa volonté de trouver des solutions pragmatiques pour les entreprises, sans renoncer aux objectifs de durabilité.
- En Suisse, l'avenir réside également dans un équilibre entre faisabilité économique et conduite responsable.

Dans le cadre du «Pacte vert pour l'Europe», l'UE poursuit de nombreux objectifs en matière de développement durable. Cependant, les voix appelant à moins de bureaucratie dans sa mise en œuvre se font de plus en plus entendre. La Commission européenne a réagi et envoyé un signal clair ce mercredi avec le paquet «omnibus»: les entreprises doivent être soulagées d'un excès de bureaucratie dans le domaine de la réglementation en matière de développement durable. L'UE montre ainsi qu'elle a su reconnaître les tendances et qu'elle entreprend un changement de cap dans un domaine jusqu'à présent marqué par la surréglementation et le volontarisme politique. Les réformes de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive ou CSRD) et de celle sur le devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Due Diligence Directive ou CSDDD) ont des conséquences considérables non seulement pour les entreprises européennes, mais aussi pour les entreprises suisses directement ou indirectement concernées, et en particulier pour les projets de loi en cours ou prévus en Suisse.

## Moins de bureaucratie, plus d'efficacité: les points clés de la proposition de directive «omnibus» de l'UE

Les nouvelles mesures visent à davantage tenir compte des besoins des entreprises pour les exigences en matière de durabilité, sans compromettre l'objectif initial, à savoir protéger l'environnement et les droits humains. L'une des principales simplifications est la réduction considérable du champ d'application: 80% environ des entreprises sont désormais exclues de la CSRD.

Il est également important de noter la simplification prévue des obligations de diligence, qui est massive. Ces obligations ne se focaliseront plus que sur les partenaires commerciaux directs, de manière que les PME sont soulagées, du fait de la limitation des informations qu'elles doivent fournir pour l'analyse de la chaîne de valeur.

Il est particulièrement remarquable que les règles en matière de responsabilité, qui ont suscité la controverse, tombent et que le montant des amendes a été fortement adapté.

L'ensemble est complété par d'importantes simplifications du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM).

## Conséquences sur le reporting en matière de durabilité en Suisse

En Suisse aussi, des réglementations détaillées sur le reporting en matière de durabilité et les obligations de diligence des entreprises sont en cours d'élaboration. Le Conseil fédéral prévoit d'adapter le reporting non financier, qui était jusqu'à présent fortement inspiré de la directive européenne sur la publication d'informations non financières (CSRD). La consultation concernée s'est achevée l'automne dernier. Dans [une prise de position détaillée](#), *economiesuisse* avait émis des critiques, car il était déjà clair à l'époque que les règles de l'UE ne fonctionnaient pas.

## Un tournant dans la réglementation sur le développement durable

Les nouvelles simplifications «omnibus» relancent le débat au sein de l'UE et la Suisse doit également remettre l'ouvrage sur le métier. Notre économie a besoin d'une réglementation harmonisée au niveau mondial et compatible avec celle de l'UE. Nous devons absolument éviter de créer des désavantages concurrentiels en surréglementant. Au sein de l'UE, le débat ne fait que commencer avec la présentation des règles «omnibus». La Suisse a tout intérêt, d'une part, à attendre de savoir concrètement jusqu'où iront les adaptations au niveau de l'UE, et d'autre part, à remettre en question de manière critique sa propre réglementation.

En Suisse, la nouvelle initiative populaire sur la responsabilité des entreprises, qui prétend s'inspirer fortement de la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises, est un sujet particulièrement controversé. À la lumière des derniers développements, il apparaît désormais que l'initiative est obsolète avant même d'avoir été déposée.



### **Erich Herzog**

Responsable du département Concurrence et réglementation, General Counsel,  
membre de la direction élargie



### **Basile Dacorogna**

Suppléant de la direction romande, Responsable de projet Concurrence et régulation

---

© economiesuisse | [www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)